

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce sixième jour d'avril 2022 (06/04/2022) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants

Lucie Geoffrion      Éric Beauchamp      Émilie Doucet  
Bernard Dumais      Gaétan Beauchesne

Est absente :  
Marlène Doucet

Tous formants quorum sous la présidence de Rita Dufresne, mairesse, et Sylvie Genois, greffière-trésorière.

**Résolution 2022-04-065**      Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Émilie Doucet  
Appuyé par Gaétan Beauchesne  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 mars 2022.
4. Adoption des ratifications du comité de gestion du camping.
5. Présentation des comptes.
6. Embauche d'une secrétaire-réceptionniste.
7. Embauche d'une technicienne-comptable.
8. Augmentation salariale de la bibliothécaire.
9. Demande d'aide financière – Hockey mineur de Mékinac.
10. Transfert d'assureur pour l'assurance collective.
11. Programme d'aide aux villégiateurs des terres publiques.
12. Demande de Arlavi - Amélioration du chemin du lac V'limeux.
13. Demande de soumission pour élagage à l'arrière du kiosque de la rue Principale.
14. Adoption du rapport sur les activités de l'année 2021 S.S.I. de la Régie intermunicipale d'incendie de la vallée du Saint-Maurice.
15. Autoriser la mairesse et la directrice générale à signer le protocole d'entente de Gestion M2J Inc.
16. Location de toilette Parc du Moulin – 2 services par semaine.
17. Comité des Loisirs - Organisation d'un méchoui le 25 juin 2022.
18. Comité des Loisirs - Formation sur les parcs municipaux.
19. Nommer un représentant pour le Bassin Versant.
20. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
21. Changement de la collecte des ordures en 2023.
22. Demande de Antoine Bouillon - Installation d'un panneau publicitaire.
23. Demande de programme d'aide à la voirie.
24. Varia –
25. Période des questions.
26. Levée de l'assemblée.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-066** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 mars 2022

Il est proposé Bernard Dumais  
Appuyé par Lucie Geoffrion  
Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 mars 2022 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-067** Adoption des ratifications du comité de gestion du camping du 21 février 2022

Il est proposé par Éric Beauchamp  
Appuyé par Émilie Doucet  
Et résolu de ratifier les décisions du comité de gestion du camping contenu au procès-verbal du 17 mars 2022 (résolutions 2022-03-011 à 2022-03-015 inclusivement).

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-068** Présentations des comptes

**ATTENDU** que pour l'approbation des comptes à payer du mois de mars 2022 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Bernard Dumais  
Appuyé par Éric Beauchamp  
Et résolu que des comptes au montant 123 271.95 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée à l'unanimité-

Je soussignée, Sylvie Genois, greffière-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 123 271.95 \$ sont disponible en date du 06 avril 2022.

Sylvie Genois  
Greffière-trésorière

**Résolution 2022-04-069** Embauche d'une secrétaire-réceptionniste

Il est proposé par Éric Beauchamp  
Appuyé par Lucie Geoffrion  
Et résolu ce qui suit :

- Autoriser l'embauche de Nathalie Laroche au poste de secrétaire-réceptionniste;
- La semaine de travail est de 35 heures au taux de 28\$ de l'heure;
- Trois (3) semaines de vacances lui sont accordées;
- Elle participera au régime de retraite ainsi qu'à l'assurance collective après le délai pour approbation sera effectué.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-070** Embauche d'une technicienne-comptable

Il est proposé par Émilie Doucet  
appuyé par Gaétan Beauchesne  
et résolu ce qui suit :

- Autoriser l'embauche de France Jourdain au poste de technicienne-comptable;
- La semaine de travail est de 35 heures au taux de 30 \$ de l'heure;
- Quatre semaines (4) de vacances lui sont accordées;
- Elle participera au régime de retraite ainsi qu'à l'assurance collective.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-071** Augmentation salariale de la bibliothécaire

**ATTENDU** que le salaire minimum au 1<sup>er</sup> mai sera de 14.25 \$;  
**ATTENDU** que la bibliothécaire à un taux horaire de 13.84 \$ pour l'année 2022.

Il est proposé par Lucie Geoffrion

Appuyé par Éric Beauchamp

Et résolu d'augmenter le taux de la bibliothécaire à 15 \$ de l'heure.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-072** Demande d'aide financière

**ATTENDU** la demande d'aide financière de Hockey mineur de Mékinac, concernant le championnat inter-régionaux (provinciaux) qui se tiendra à Gatineau du 21 au 24 avril prochain;

**ATTENDU** qu'un joueur de la municipalité participera à ce championnat.

Il est proposé par Éric Beauchamp

Appuyé par Émilie Doucet

Et résolu d'autoriser une aide financière de 100 \$

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-073** Transfert d'assureur pour l'assurance collective

**ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

**CONSIDÉRANT QU'**à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

APPUYÉ PAR Bernard Dumais

ET RÉSOLU :

- **QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du **01 juin** 2022;
- **QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;
- **QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

- **QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;
- **QUE** la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;
- **QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;
- **QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- **QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;
- **QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;
- **QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-074** Programme d'aide aux villégiateurs des terres publiques

Il est proposé par Lucie Geoffrion  
Appuyé par Éric Beauchamp  
Et résolu d'autoriser Jimmy Marcouiller, technicien-chargé de projets de la MRC de Mékinac, à déposer une demande d'aide dans le programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État au nom de la municipalité.

-Adoptée-

**Résolution 2022-04-075** Demande de Arlavi - Amélioration du chemin du lac V'limeux

Il est proposé par Éric Beauchamp  
Appuyé par Émilie Doucet  
Et résolu d'autoriser une aide financière de 1 500 \$ à Arlavi Inc. pour l'entretien et la réparation du chemin du Lac Vlimeux.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-076** Demande de soumission pour l'élagage à l'arrière du kiosque de la rue Principale

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
Appuyé par Éric Beauchamp  
Et résolu de demander des soumissions à deux (2) entrepreneurs pour l'élagage des arbres à l'arrière du kiosque de la rue Principale.

-Adoptée à L'unanimité

**Résolution 2022-04-077** Adoption rapport sur les activités de l'année 2021 du S.S.I de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice

Il est proposé par Lucie Geoffrion  
Appuyé par Émilie Doucet  
Et résolu d'accepter le rapport sur les activités de l'année 2021 du S.S.I. de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-078** Autoriser la mairesse et la directrice générale à signer le protocole d'entente de Gestion M2J Inc.

**ATTENDU** que Gestion M2J Inc. ont pour but de développer 11 terrains résidentiels et un terrain commercial sur un nouveau chemin d'accès privé conformément au projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Anthony Dubord, numéro de dossier 210713, minute 1692.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
Appuyé par Émilie Doucet  
Et résolu d'autoriser la mairesse Rita Dufresne et la directrice générale Sylvie Genois à signer le protocole d'entente pour ce projet de développement immobilier.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-079** Location de toilette au Parc Du Moulin – 2 services par semaine

**ATTENDU** le nombre croissant de touriste qui débarque au Parc du Moulin;

**ATTENDU** que pour garder ce parc plus propre la location d'une toilette mobile s'impose.

Il est proposé par Bernard Dumais  
appuyé par Éric Beauchamp  
et résolu ce qui suit :

- D'installer une toilette mobile pour la période estivale soit pour les mois de juin, juillet, août et septembre de chaque année au coût de 145 \$/mois;
- D'inclure un entretien supplémentaire pour les périodes suivantes soit le 24 juin, le mois de juillet ainsi que la fin de semaine de la Fête du travail au coût de 95 \$ pour entretien supplémentaire.
- 

-Adoptée l'unanimité-

**Résolution 2022-04-080** Comité des loisirs - Organisation d'un méchoui le 25 juin 2022

**ATTENDU** que le comité des loisirs de la municipalité, désire organiser un méchoui le 25 juin 2022 au camping municipal;

**ATTENDU** que la conseillère Lucie Geoffrion est la personne responsable pour organiser cette activité.

Il est proposé par Lucie Geoffrion  
Appuyé par Émilie Doucet  
Et résolu de rembourser les frais (déplacements et papeterie) de Lucie Geoffrion pour cette activité.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-081** Comité des loisirs - Formation sur les parcs municipaux

Il est proposé par Bernard Dumais  
Appuyé par Gaétan Beauchesne  
Et résolu d'autoriser Émilie Doucet, conseillère, à suivre une formation sur les parcs municipaux et à rembourser les frais d'inscription.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-082** Nommer un représentant pour le Bassin Versant

Il est proposé par Émilie Doucet  
Appuyé par Lucie Geoffrion  
Et résolu de nommer Lucie Geoffrion, représentante de la municipalité sur le comité d'administrateur du Bassin Versant de la Mauricie.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-083** Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment

Il est proposé par Bernard Dumais  
Appuyé par Émilie Doucet  
Et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de mars 2022.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-084** Changement de la collecte des ordures en 2023

**ATTENDU** la demande d'Énercycle de limiter la collecte du contenu du bac noir une fois toutes les deux (2) semaines à compter du printemps 2023.

Il est proposé par Émilie Doucet  
Appuyé par Éric Beauchamp  
Et résolu d'accepter cette demande d'Énercycle.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-085** Demande de Antoine Bouillon installation d'un panneau publicitaire

**ATTENDU** la demande de Antoine Bouillon pour l'installation d'un panneau publicitaire pour afficher ces activités commerciales (scierie mobile) sur son terrain en bordure de la route 155;

**ATTENDU** que Antoine Bouillon est en zonage résidentielle (31-RA) et non commerciale.

Il est proposé par Éric Beauchamp  
Appuyé par Lucie Geoffrion  
Et résolu ce qui suit :

- La municipalité refuse cette demande;
- La municipalité ne désire pas changer sa réglementation de zonage.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2022-04-086** Demande de programme d'aide à la voirie local

**ATTENDU** la programmation des travaux de voirie 2022-2023 pour le réseau routier municipal dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.

Il est proposé par Éric Beauchamp  
Appuyé par Lucie Geoffrion  
Et résolu d'autoriser une demande d'aide financière, volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale au montant de 15 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie municipale 2022-2023.

-Adoptée à l'unanimité-

La levée de l'assemblée est proposée par Gaétan Beauchesne, appuyé par Lucie Geoffrion. Il est 19 heures 30.

---

Rita Dufresne, mairesse

---

Pierre Beauséjour, directeur général  
adjoint

*« Je, Rita Dufresne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*